

Mais je tiens avant tout à éviter un malentendu. Une école bruyante se qualifie d'école *syndicaliste révolutionnaire* ; elle a pour organe une revue *Le Mouvement socialiste* où écrivent des hommes distingués M. Lagardelle, M. Georges Sorel, M. Édouard Berth, duquel j'ai déjà fait quelques citations. Nul n'a montré mieux que lui la décomposition de l'État régalien, et l'importance capitale du mouvement syndicaliste actuel. Une association tapageuse, la Confédération générale du travail, avec son journal *La Voix du Peuple*, veut dès à présent appliquer les doctrines du syndicalisme révolutionnaire et se présente comme l'organe essentiel déjà formé de la société nouvelle constituée sur le principe du syndicalisme<sup>1</sup>.

1. Cf. E. Poujet, *La Confédération générale du travail*, 1908 ; Lagardelle, *Mouvement socialiste*, 3<sup>e</sup> série, I, p. 46, 1907, le résumé des doctrines de l'école syndicaliste révolutionnaire ; Id., *Le syndicalisme*, dans *Documents du progrès*, avril, 1908, p. 299. Rapp. Challaye. *Le syndicalisme révolutionnaire*, *Revue de métaphysique*, janvier 1907, p. 103 et mars 1907, p. 256 ; Villey, *Les nouvelles forces sociales, le syndicalisme*, *Revue d'économie politique*, 1907, p. 721.



Je crois absolument à la profondeur et à l'importance du mouvement syndicaliste ; mais je tiens à dire nettement sur quels points très précis je répudie énergiquement les doctrines du syndicalisme révolutionnaire.

D'abord je repousse avec la dernière énergie ce que les syndicalistes révolutionnaires, à la suite de M. Georges Sorel, appellent pompeusement la théorie de la violence et le mythe de la grève générale. M. Georges Sorel a notamment écrit : « La violence vient naturellement prendre place dans notre système : d'un côté un progrès rapide de la production conduit par un capitalisme déchaîné, et de l'autre une organisation croissante du prolétariat qui acquiert des qualités de puissance dans les luttes violentes que les grèves entraînent, voilà les deux conditions du syndicalisme révolutionnaire <sup>1</sup>. » Ainsi pour M. Georges Sorel

1. G. Sorel, *Réflexions sur la violence*, *Mouvement socialiste*, 2<sup>e</sup> série, XVIII, 1906, p. 5, 140, 256, 300, spécial., p. 266 ; XIX, 1906, p. 33. L'auteur conclut ainsi : « Le lien que j'avais signalé... entre le socialisme et la violence prolétarienne, nous apparaît maintenant dans toute sa force. C'est à la violence que le socialisme doit les hautes valeurs morales par lesquelles il apporte le salut au monde moderne. » V. la lettre de M. G. Sorel à M. Daniel Halévy, laquelle sert d'introduction aux *Réflexions sur la violence*, publiées en un volume, *Mouvement socialiste*, 3<sup>e</sup> série, I, 1907, p. 137.



la violence est la condition même du progrès.

C'est ce contre quoi je proteste énergiquement. La violence est essentiellement destructive ; elle est en effet source de souffrance et de mort. La régénération et le progrès par la souffrance, c'est une doctrine qui m'indigne ; elle peut servir de thème aux paradoxes d'un Joseph de Maistre ; elle peut plaire à quelques individus exaltés recherchant par une perversion des sens la volupté des macérations. Mais elle est une doctrine de mort.

Je repousse énergiquement aussi la grève générale. Comprenant qu'elle est matériellement impossible, parce que, si elle se réalisait, les grévistes seraient les premiers à en souffrir, puisqu'ils sont consommateurs avant d'être producteurs, les syndicalistes révolutionnaires ont inventé cette jolie expression, le mythe de la grève générale. Si je comprends bien leur pensée, ils veulent dire que la grève générale est impossible en fait, mais qu'il faut répandre la croyance qu'elle est possible, lui donner même le caractère d'une croyance religieuse, et qu'ainsi on aura un moyen puissant de provoquer, d'exciter les luttes violentes et meurtrières, desquelles doit sortir la



société nouvelle et régénérée. M. Ed. Berth et M. Georges Sorel vont même jusqu'à dire que de même que le monde ancien a été régénéré par le mythe de la divinité de Jésus-Christ, de même le monde moderne sera renouvelé par le mythe de la grève générale<sup>1</sup>.

Ici encore je proteste, parce que cette théorie qui paraît savante n'est elle aussi qu'un moyen de provoquer la violence et d'aggraver l'intensité des luttes de classes. D'autre part gardons-nous d'apporter dans notre activité politique et sociale l'esprit de foi religieuse ; il a provoqué assez de souffrances dans le monde pour qu'il soit temps enfin de le tenir étranger aux

1. V. notamment G. Sorel, *La grève générale prolétarienne*, *Mouvement socialiste*, 1<sup>re</sup> série, XVIII, 1906, p. 256 et suiv. ; Ed. Berth. *Ibid.*, 3<sup>e</sup> série, I, 1907, p. 397 et suiv., II, 1908, p. 203 et 221, où il écrit : « ... Le mythe de la grève exprime la résurrection d'un peuple, prenant conscience de lui-même, de sa personnalité complexe, de son unité spirituelle comme d'un tout indivisé. En face de l'intellectualisation croissante, c'est-à-dire de la matérialisation croissante de la nouvelle décadence, comme autrefois le christianisme en face de la décadence romaine..., en face de cet éparpillement, de cette pulvérisation... où plus rien de social ne subsiste..., un peuple se reforme autour des ateliers, dans les syndicats, dans les grèves... Le syndicalisme, avec le mythe de la grève générale, revient donner au socialisme une vigueur nouvelle... ». Cf. G. Sorel, *La ruine du monde antique*, 1902 ; *Le système historique de Renan*, 1906. Sur la grève générale, cons. Griffuelhes, *L'action syndicaliste*, 1908 ; Et. Buisson, *La grève générale*, 1905.



rapports sociaux et de n'y voir qu'un état de conscience individuelle.

Enfin je repousse aussi l'idée beaucoup trop étroite que les syndicalistes révolutionnaires se forment du mouvement syndicaliste. Pénétrés de l'erreur colossale qu'a introduite Karl Marx, les syndicalistes révolutionnaires ne voient dans les sociétés modernes en général et dans la France en particulier que deux classes, opposées et en guerre, la classe bourgeoise ou capitaliste, et la classe ouvrière ou prolétarienne, ou comme ils disent les parasites et les producteurs ; et ils prêchent à tous les carrefours la lutte à main armée de la classe ouvrière contre la classe capitaliste. A cette lutte ils n'admettent ni trêve, ni transaction ; elle doit se poursuivre jusqu'à complet anéantissement de la classe bourgeoise.

Voici par exemple ce qu'écrivait dans le *Mouvement socialiste* M. Édouard Berth au mois de mai dernier : « Il y a deux forces en présence, la force capitaliste et la force ouvrière ; elles n'ont pas à se préoccuper l'une de l'autre. La classe ouvrière ne se voit nullement comme la partie d'un tout ; mais elle se considère comme étant un tout par elle-même ; ...elle veut la ruine totale de ses adversaires, le renverse-



ment absolu de l'ordre bourgeois et la création d'un ordre ouvrier. Il ne s'agit pas de composer ou de transiger avec la bourgeoisie, il s'agit de la détruire... Bien loin de chercher à atténuer l'*insolidarité*, il faut la creuser davantage, la poursuivre à fond et la transformer en une véritable lutte de classes<sup>1</sup>. » Et M. Lagardelle, dans la même Revue, au mois d'août 1907 : « Le syndicalisme est l'attaque contre les détenteurs du capital et la revendication de la direction de la production par les groupes producteurs.<sup>2</sup> »

Ces cris de guerre n'expriment point la réalité sociale. La structure de nos sociétés modernes est quelque chose d'autrement compliqué que ne le semblent croire les collectivistes et à leur suite les syndicalistes révolutionnaires. On nous parle toujours de deux classes dont les intérêts s'opposent, la classe capitaliste et la classe ouvrière. Elles existent toutes deux ; elles sont souvent en conflit ; ce n'est point contestable. Mais il existe bien d'autres classes dans toutes les sociétés modernes et particulièrement en France. Si l'on ne voit que les deux classes capitaliste et

1. *Mouvement socialiste*, mai 1907, p. 488.

2. *Mouvement socialiste*, août 1907, p. 100.



ouvrière et leurs rapports, on ne voit qu'une toute petite partie du problème social et du problème politique qui lui est intimement lié. Si l'on ne voit dans le mouvement syndicaliste que l'organisation du prolétariat pour conquérir le capital et la direction de la production, on ne comprend point le vrai caractère de ce vaste mouvement; on l'exploite pour y trouver un moyen criminel d'exciter les passions malsaines, de pousser les foules ignorantes au pillage et au sabotage, quand il n'est rien de moins qu'une évolution tendant à la redistribution de tous les éléments constitutifs de notre société.

---



## II

Que sont donc les classes sociales ? Tout le monde en parle ; mais il n'est point aisé d'en trouver une définition même dans les écrits de ceux qui en parlent le plus. S'il est incontestable qu'il y a des classes dans nos sociétés modernes, il est non moins certain qu'elles ne sont pas des groupements d'individus soumis à des régimes juridiques définis et distincts. Cela est d'évidence dans les pays, où comme en France l'égalité civile et l'égalité politique ont été réalisées. Puisque la différenciation des classes n'est pas juridiquement définie, les limites qui les séparent sont nécessairement extrêmement flottantes ; les déclassements sont très fréquents, et beaucoup d'individus sont placés sur la ligne frontière très indécise qui sépare deux classes voisines.

De nombreux faits pourraient montrer combien on est loin de la vérité quand on prétend qu'il n'y a dans les sociétés modernes que deux classes, la classe capitaliste et la classe



ouvrière, entre lesquelles existerait une lutte irrémissible jusqu'à complet écrasement de l'une d'elles. Je ne citerai que quelques exemples. En France un très grand nombre d'individus, et peut-être la majorité sont à la fois capitalistes et travailleurs. Notamment les paysans petits propriétaires, qui cultivent eux-mêmes leurs terres, avec l'aide de leur famille et de quelques ouvriers. Ils sont, on le sait, très nombreux dans toutes les régions de la France. Et encore les chefs d'un commerce, d'une industrie, qui font valoir eux-mêmes par leur travail le petit capital qui leur appartient. On dira, je le sais, que le petit commerce, la petite industrie sont sur le point de disparaître devant les grands magasins et les grands ateliers. C'est possible ; mais pour le moment encore le petit commerce et la petite industrie constituent une classe numériquement importante de la population. On l'a bien vu en 1887-1889, à l'époque du mouvement boulangiste ; c'est elle qui à Paris même le 27 janvier 1889 donnait au Général 80 000 voix de majorité. Et il faut n'avoir pas parcouru une région quelconque de la France en automobile ou à bicyclette, pour pouvoir méconnaître la place considérable qu'occupe dans le pays la petite



bourgeoisie, à la fois ouvrière et capitaliste, tant paysanne que citadine.

A un autre point de vue, on n'a pas une vision plus exacte des choses quand on range dans une même classe, la classe des salariés, tous ceux qui n'ont point de capital et n'ont pour vivre que le salaire de leur travail. L'ouvrier manuel dont le salaire est souvent plus élevé que le traitement du petit employé ou du fonctionnaire n'appartient pas à la même classe qu'eux, et cependant les uns et les autres sont des salariés. Quand les fonctionnaires veulent se solidariser avec la classe ouvrière, ce sont des naïfs qui se laissent prendre aux déclamations aussi creuses que perfides des démagogues révolutionnaires<sup>1</sup>.

1. C'est ainsi par exemple que les instituteurs ne font que compromettre leur cause syndicaliste quand ils votent des résolutions semblables à celle votée par leur congrès de Lyon, le 17 avril 1908 : « Le congrès des syndicats d'instituteurs, considérant que la réorganisation de l'enseignement primaire doit être l'œuvre de la collaboration effective des professionnels (instituteurs) et des intéressés (pères de famille); que cette collaboration ne peut s'exercer que par la réunion de représentants spécialement mandatés des groupements corporatifs, décide : 1<sup>o</sup> Qu'un congrès mixte, composé des délégués des syndicats d'instituteurs et des délégués des syndicats d'ouvriers, se tiendra en 1909, à l'occasion du congrès corporatif de Pâques; que ce



Les éléments qui constituent les différentes classes sociales sont extrêmement nombreux et complexes. Mais l'un d'eux forme le caractère saillant et plus particulièrement représentatif. Il apparaît à mon sens si l'on rattache la différenciation des classes à la structure même de l'agrégat social et si l'on définit les classes dans nos sociétés modernes de la manière suivante : des groupements d'individus appartenant à une société donnée, entre lesquels existe une interdépendance particulièrement étroite parce qu'ils accomplissent une besogne du même ordre dans la division du travail social.

L'idée de division du travail social, si magistralement mise en relief par M. Durkheim, est en somme très simple<sup>1</sup>. Elle peut se résumer en cette proposition : l'interdépendance qui unit les hommes appartenant à un même groupement social résulte surtout de la part différente que chacun apporte au travail destiné à réaliser la satisfaction des besoins de

congrès sera chargé de l'élaboration d'un projet de réorganisation de l'enseignement primaire » (*Le Temps*, 19 avril 1908).

1. Durkheim, *La division du travail social*, 1894 ; 2<sup>e</sup> édit., 1905 (Paris, F. Alcan). — Rapp. mon volume *L'État, le droit objectif*, 1901, chap. 1.



tous et de chacun. Cela posé, on conçoit aisément qu'un lien particulièrement étroit existe entre les hommes qui accomplissent le même ordre de besogne dans ce vaste atelier qu'est toute société. Ce lien plus étroit résulte avant tout de la similitude des intérêts et des aptitudes, de la nature du travail accompli, manuel ou intellectuel, mais aussi de la similitude des habitudes, des manières de vivre, des aspirations, des joies et des souffrances communes.

Si les classes sont réellement ce que je dis, on comprend aisément pourquoi par exemple les ouvriers manuels de l'industrie privée et les fonctionnaires n'appartiennent pas à la même classe, quoique les uns et les autres soient des salariés ; ils n'accomplissent point le même ordre de besogne ; les fonctionnaires exécutent un travail qui a un caractère tout particulier par cela même qu'il est érigé en service public. On comprend comment même les ouvriers et les employés de l'industrie ou du commerce privé, quoique salariés les uns et les autres, n'appartiennent pas cependant à la même classe ; eux non plus n'exécutent pas des travaux de même nature. On comprend aussi comment les ouvriers d'une entreprise



et les directeurs de cette entreprise appartiennent à des classes différentes, quoique souvent les directeurs ne soient eux-mêmes que des salariés, comment les paysans petits propriétaires, les petits industriels, les petits commerçants, les ouvriers agricoles, les ouvriers des villes appartiennent à autant de classes distinctes. Enfin il y a et il y aura probablement longtemps encore une classe capitaliste, une classe exclusivement capitaliste ; et, je le dis sans hésiter, ce n'est point un mal. D'abord elle est beaucoup moins nombreuse qu'on ne le dit. En France notamment, le nombre des capitalistes purs, je veux dire de ceux qui vivent exclusivement de l'intérêt de leur capital, est en réalité très restreint. De plus on a montré souvent qu'avec la division infinie du capital dans les fonds d'État<sup>1</sup> et dans beaucoup de sociétés par actions la fameuse concentration des capitaux, dont les collectivistes nous remplissent les oreilles, n'a point en France les proportions qu'ils s'attachent à lui donner. J'ajoute que la classe capitaliste pure a elle aussi son rôle social à remplir : elle comprend tous ceux dont la mission est

1 V. notamment les discours de MM. Jules Roche et Aymond à la Chambre des députés les 21 et 22 mai 1908.



de réunir des capitaux et de les mettre à la disposition des entreprises. Le propriétaire capitaliste est investi d'une fonction sociale déterminée. Son droit subjectif de propriété, je le nie ; son devoir social, je l'affirme. Tant que la classe capitaliste remplira la mission qui lui est assignée, elle vivra. Du jour où elle la négligerait, elle disparaîtrait, comme ont disparu en 1789 la noblesse et le clergé.

---



### III

Si telle est bien la notion moderne de classes sociales, il est facile de comprendre le vrai caractère du mouvement syndicaliste et comment il concourt à une transformation profonde du régime politique. Le mouvement syndicaliste n'est point en réalité la guerre entreprise par le prolétariat pour écraser la bourgeoisie, pour conquérir les instruments et la direction de la production. Ce n'est pas, comme le prétendent les théoriciens du syndicalisme révolutionnaire, la classe ouvrière prenant conscience d'elle-même pour concentrer en elle le pouvoir et la fortune et anéantir la classe bourgeoise. C'est un mouvement beaucoup plus large, beaucoup plus fécond, je dirai beaucoup plus humain. Il n'est pas un moyen de guerre et de division sociales ; je crois qu'il est au contraire un moyen puissant de pacification et d'union. Il n'est pas une transformation de la seule classe ouvrière ; il s'étend à toutes les classes sociales et tend à les coordonner en un faisceau harmonique.



Il faut voir en effet dans le syndicalisme un mouvement qui tend à donner une structure juridique définie aux différentes classes sociales, c'est-à-dire aux groupes d'individus qui sont déjà unis par l'égalité de besogne dans la division du travail social. On a pu constater historiquement que les luttes de classes ont été d'autant moins vives dans les sociétés que les classes étaient plus hétérogènes et plus juridiquement délimitées. Alors s'établit une coordination des diverses classes entre elles, qui réduit au minimum les luttes sociales et protège en même temps fortement l'individu encadré dans son groupe contre les revendications des autres classes et contre l'arbitraire d'un pouvoir central.

Sans parler des castes de l'Inde et de l'ancienne Égypte, on peut trouver la preuve de cette assertion dans l'histoire de la période féodale. Avec plusieurs historiens modernes, je crois qu'après beaucoup de luttes, de violences, la féodalité nous a offert un moment, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'exemple d'une société, d'ailleurs très cosmopolite, dont les classes hiérarchisées et coordonnées étaient unies entre elles par un système de conventions, qui leur reconnaissaient une série de droits et de de-



voirs réciproques, sous le contrôle du roi, suzerain supérieur chargé, suivant la belle expression de l'époque, de faire régner « l'ordre et la paix par la justice », c'est-à-dire d'assurer l'accomplissement par chaque groupe des devoirs que lui imposait sa place dans l'arrangement social. Avec la monarchie absolue la hiérarchie sociale des classes disparaît. La royauté centralisée attire à elle tous les pouvoirs et toutes les fonctions. Les ordres subsistent ; mais ils ne sont qu'une survivance. Ne rendant plus de services, ils sont condamnés à mort. Ils disparaissent en effet au premier souffle révolutionnaire. Alors, je l'ai dit, l'État, formidablement puissant parce qu'il s'appuie sur le dogme de la souveraineté nationale, qui compte à ce moment beaucoup de croyants, règne sans contrepoids sur une foule d'individus isolés et impuissants, sur une poussière d'hommes.

Le syndicalisme, c'est l'organisation de cette masse amorphe d'individus ; c'est la constitution dans la société de groupes forts et cohérents, à structure juridique précisée, et composés d'hommes déjà unis par la communauté de besogne sociale et d'intérêt professionnel. Qu'on ne dise pas que c'est l'absorption,



l'anéantissement de l'individu par le groupe syndical. Non point. L'homme est un animal social, il y a longtemps qu'on l'a dit ; l'individu dès lors est d'autant plus homme qu'il est plus socialisé, je veux dire qu'il fait partie de plus de groupes sociaux. Je serais tenté de dire qu'alors seulement il est un surhomme. Le surhomme n'est point, comme le voulait Nietzsche, celui qui peut imposer sa toute puissance individuelle ; c'est celui qui est fortement encadré dans des groupes sociaux, parce qu'alors sa vie comme homme social devient plus intense. Et comme la famille se désagrège de plus en plus, comme la commune a cessé d'être un groupe social cohérent, l'homme du xx<sup>e</sup> siècle ne pourra trouver cette vie sociale intensifiée que dans les syndicats professionnels.

Ce grand mouvement d'intégration qu'est le syndicalisme s'étend à toutes les classes. Il n'est qu'à son aurore. Il remplira tout notre siècle ; il en sera certainement la marque caractéristique. Son action pacificatrice est certaine, et aussi la protection efficace qu'il assurera aux individus contre l'arbitraire des gouvernants.

Tout cela a été bien compris par un noble



esprit qui, pendant sa trop courte carrière, a été un des plus puissants instigateurs du mouvement syndicaliste. Fernand Pelloutier écrivait dans son *Histoire des Bourses du travail*, publiée en 1902, un an après sa mort : « Il est vrai que les hommes qui croient à l'État providence doivent éprouver quelque antipathie pour ces libres associations d'hommes (les syndicats). Mais comment ceux qui aiment la liberté, qui repoussent le système centralisateur..., comment ceux-là ne comprennent-ils pas que les groupes corporatifs sont les cellules de la société fédéraliste prochaine ? (Le système tend à) former, d'après la loi de séparation des organes, des groupes médiocres (Pelloutier veut dire des groupes d'importance numérique médiocre) respectivement souverains, et unis, dans la mesure et pendant la durée jugées par eux utiles, par des pactes fédératifs librement établis<sup>1</sup>. »

Au reste l'influence de Proudhon<sup>2</sup> et de

1. Pelloutier, *Histoire des bourses du travail*, 1902, p. 169.

2. Assurément dans l'œuvre si touffue et si diverse de Proudhon, on trouve facilement des idées d'ordre différent, et quelquefois contradictoires. Cependant l'idée directrice paraît bien avoir été celle de l'organisation de la société en un arrangement de classes sociales organisées et réglant leurs rapports par des conventions collectives. Voici le passage qui me paraît le plus ca-



Bakounine<sup>1</sup> est là certaine ; elle se fait fortement sentir et sur les doctrines et sur le mouvement dont nous parlons. Mais le temps ne me permet pas d'y insister.

caractéristique : « Ce que nous mettons à la place du gouvernement, nous l'avons fait voir, c'est l'organisation industrielle. Ce que nous mettons à la place des lois, ce sont les contrats. Point de loi votée ni à la majorité, ni à l'unanimité ; chaque citoyen, chaque commune ou fédération fait la sienne. Ce que nous mettons à la place des pouvoirs politiques, ce sont les forces économiques ; ce que nous mettons à la place des anciennes classes de citoyens, noblesse et roture, bourgeoisie et prolétariat, ce sont les catégories et spécialités de fonctions, agriculture, industrie, commerce, etc. Ce que nous mettons à la place de la force publique, c'est la force collective. Ce que nous mettons à la place des armées permanentes, ce sont les compagnies industrielles. Ce que nous mettons à la place de la police, c'est l'identité des intérêts. Ce que nous mettons à la place de la centralisation politique, c'est la centralisation économique. L'apercevez-vous maintenant cet ordre sans fonctionnaires, cette unité profonde et tout intellectuelle ? Ah ! vous n'avez jamais su ce que c'est que l'unité, vous qui ne pouvez la concevoir qu'avec un attelage de législateurs, de préfets, de procureurs généraux, de douaniers, de gendarmes ! » (Proudhon, *Idée générale de la révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, *Œuvres complètes*, X, 1860, p. 259 et 260).

1. L'influence de Bakounine en France a certainement été assez restreinte. Son nom doit cependant être rapproché de celui de Proudhon. On lira avec intérêt le morceau publié dans le tome I de ses *Œuvres*, édit. française, sous le titre : *Fédéralisme, socialisme et antithéologisme*. Toutefois le fédéralisme qu'il y enseigne paraît être plutôt un fédéralisme de provinces et de communes qu'un fédéralisme de classes. Cf. notamment p. 16.

---



## IV

Comment ce mouvement syndicaliste se coordonne-t-il avec la transformation de l'État marquée dans les conférences précédentes ? Il n'est pas difficile de le montrer au point de vue politique pur et au point de vue des services publics.

M. Fournière, bien connu dans cette maison, a écrit : « Par la vertu de l'association, nous éviterons deux écueils redoutables : d'une part la violence d'un soubresaut révolutionnaire, d'autre part l'omnipotence de l'État, c'est-à-dire la tyrannie aggravée de la démagogie<sup>1</sup>. » L'éminent écrivain a bien compris l'erreur de nos pères, qui avaient cru conquérir la liberté en proclamant le principe de la souveraineté du peuple, sans voir que par là ils exposaient l'individu à une tyrannie encore plus redoutable que celle du roi. La

1. Fournière, *L'individu, l'association et l'État*, 1906, p. 21. (Paris, F. Alcan). Rapp. Id., *La Sociocratie*, *Revue socialiste*, mars 1908, p. 253 et suiv. ; *Adaptation de l'État à sa fonction économique*, *Ibid.*, janvier 1908, p. 1 et suiv.



formation de syndicats puissants, encadrant tous les individus de toutes les classes sociales et reliés entre eux par des conventions collectives établissant des relations d'ordre juridique, constituera une garantie puissante, la seule efficace, contre l'omnipotence des gouvernants, je veux dire l'omnipotence de la classe, du parti ou de la majorité qui en fait détient le monopole de la force. Il y aura dans cette formation syndicale une forte et résistante structure, qui formera une barrière à l'application de toute mesure oppressive. Ce sera comme l'organisation permanente d'une résistance défensive à l'oppression. La forme organique toute naturelle de cette force de résistance, ce sera une représentation professionnelle largement et fortement organisée.

Naturellement les tenants de la souveraineté nationale et de la loi du nombre repoussent énergiquement cette réforme. M. Esmein par exemple déclare que : « Le principe de la souveraineté nationale exclut logiquement ce qu'on appelle la représentation des intérêts. » Il en donne cette raison, qui sent bien la scolastique, que « les divers collèges électoraux ne doivent être que des fractions du corps élec-



toral entier, ... que les fractions ne restent telles qu'en tant qu'elles possèdent toutes les qualités de l'entier<sup>1</sup>. » Mais les faits seront plus forts que les hommes. Peut-être le mouvement syndicaliste n'est-il pas encore assez avancé pour que l'on puisse tenter l'entreprise d'une législation positive sur ce point, bien que des hommes très distingués, M. Charles Benoist, M. l'abbé Lemire, l'aient demandé<sup>2</sup>. Mais certainement dans un avenir, que verront les jeunes d'aujourd'hui, s'organisera, à côté d'une représentation proportionnelle des partis, une représentation professionnelle des intérêts, c'est-à-dire une représentation des diverses classes sociales organisées en syndicats et en fédérations de syndicats. Comme l'a dit M. Charles Benoist, « il faut organiser la représentation de manière qu'elle renferme le plus possible de l'homme et de la vie, qu'elle soit proportionnelle, non seulement aux opinions, qui ne sont de nous qu'une minime par-

1. *Droit constitutionnel*, 4<sup>e</sup> édit., 1906, p. 228 et 231.

2. Charles Benoist, *Rapport à la Chambre*, 1905, sess. ord. *J. off.*, Débats parlem., p. 472. Rapp. Id. *La politique*; — *Sophismes politiques de ce temps*; — *La crise de l'État moderne*; — *Pour la réforme électorale*, 1908. L'abbé Lemire, *Discours à la Chambre*, 16 mars 1894, *J. off.*, Débats parlem., p. 562. — Cf. mon *Manuel*, p. 368 et suiv.



tie, mais à tout ce qui est en nous humanité, vie, force sociale<sup>1</sup>. »

Une chambre composée des élus des groupes syndicaux peut seule constituer un contre-poids à la puissance d'une chambre représentant les individus, serait-elle élue au système de la représentation proportionnelle. La séparation des pouvoirs entre un homme investi de l'exécutif et un parlement investi du législatif est moins que jamais une limitation de la puissance politique. Il y a des gens qui croient encore qu'un Président de la République mieux armé, ayant une autre origine que celle que lui donne la constitution de 1875, pourrait former un contre-poids utile à la toute puissance de la Chambre des députés. Aujourd'hui en France, un chef d'État, quelque origine qu'on lui donne, quelque pouvoir qu'on lui confère, n'est autre chose qu'un personnage décoratif, qui reçoit les souverains et les ambassadeurs, préside les cérémonies, donne des bals et des dîners, va aux courses, mais dont l'action politique est réduite à rien. On redoute la dictature d'un chef d'État élu au suffrage direct et universel. Crainte chimérique. Cette dictature ne serait

1. *Rapport*, cité à la note précédente, *J. off.*, p. 477.



possible que si elle pouvait s'appuyer sur la prépondérance d'un élément militaire à l'esprit prétorien. Or je crois bien que depuis l'insuccès du Boulangisme, depuis l'affaire Dreyfus, depuis le service de deux ans, cette prépondérance et cet esprit ont heureusement disparu sans retour.

D'ailleurs pour parler franc, la toute-puissance politique appartient aujourd'hui en réalité bien moins aux chambres qu'au Conseil des ministres, qui en droit est l'intermédiaire politiquement responsable entre le Président de la République et le Parlement, qui en fait est une sorte de comité de salut public qui, à l'aide de moyens extra-parlementaires, peut, s'il le veut bien, conserver le pouvoir à son gré<sup>1</sup>. Sa responsabilité politique est devenue un vain mot. Cette déformation du régime parlementaire subsistera tant qu'une représentation professionnelle ne sera pas organisée à côté de la représentation proportionnelle. Je

1. On raconte qu'au déjeuner de Marienbad (août 1907), Édouard VII ayant demandé à M. Clémenceau, président du Conseil, combien de temps il pensait rester encore aux affaires, celui-ci lui aurait répondu : « Sire, tant que je voudrai. » Je ne sais si l'anecdote est vraie ; en tous cas la réponse attribuée au président du Conseil est le résumé tout à fait exact de la situation politique actuelle.



ne sais pas si le régime, qu'alors on aura, pourra s'appeler parlementaire ; mais je suis convaincu qu'il sera une garantie puissante contre l'arbitraire du gouvernement qui ne pourra sortir de son rôle de contrôle, de surveillance, de protection, de mise en mouvement de la force publique, rôle auquel devra se réduire son action.

---



Le mouvement syndicaliste vient aussi par une autre voie s'harmoniser avec la forme nouvelle de l'État. Il prépare en effet la décentralisation par services publics, par la formation de syndicats de fonctionnaires, qui nécessairement seront doués d'une très large autonomie. Nous touchons ici à une question d'un intérêt capital et bien actuel.

Et tout d'abord la question des syndicats de fonctionnaires se pose en droit positif. D'après la législation actuellement en vigueur en France les fonctionnaires peuvent-ils légalement se syndiquer? Je réponds sans hésiter : non; les fonctionnaires d'aucune espèce ne peuvent se syndiquer. La loi de 1884 sur les syndicats professionnels ne s'applique point à eux, mais seulement aux professions privées<sup>1</sup>. Ce n'est pas douteux et je passe.

1. Cf. Cass., 28 février 1902, S., 1903, I, p. 445. Il y est dit que la loi du 21 mars 1884 a refusé « le droit de former des syndicats à tous ceux qui n'ont à défendre aucun intérêt industriel, commercial ou agricole... ». Il n'y a point à faire la prétendue distinction entre les fonctionnaires dits d'autorité et ceux



Mais que doit faire aujourd'hui le législateur en présence du syndicalisme *fonctionnariste* ? Y a-t-il là un mouvement superficiel sans doute, mais susceptible d'entraîner la désorganisation des services publics, mouvement que le législateur peut arrêter ou diriger à son gré, qu'il doit arrêter ou diriger pour éviter la désorganisation même de l'État ? Ou au contraire, est-ce un mouvement profond et intense, contre lequel les dispositions législatives, les actes du Gouvernement resteront impuissants, un mouvement qui prépare un arrangement nouveau et meilleur de la vie politique et administrative du pays ?

Je dois le dire, il y a quelques années, au moment où ce mouvement a commencé, j'ai cru qu'il était très superficiel, provoqué par

faits de gestion. Cette distinction, qui a été proposée par M. Berthélemy (*Droit administratif*, 1901 et 5<sup>e</sup> édit. 1908, p. 49) et par M. Bourguin (*De l'application des lois ouvrières aux employés de l'État*, 1902) et qui à un moment donné a eu un certain crédit, est aujourd'hui tout à fait abandonnée. V. pour la critique de cette distinction, Larnaude, *Revue pénitentiaire*, juin 1906 et tirage à part ; mon *Manuel*, p. 420 et suiv. Rapp. la définition du fonctionnaire donnée dans le projet du gouvernement cité *infra* et qui exclut cette distinction et aussi le rapport de M. Jeanneney, sur le projet de loi relatif aux syndicats de fonctionnaires, *J. off.*, doc. parlem., Chambre, sess. extr. 1907, p. 608.



quelques fonctionnaires, mauvaises têtes, voulant faire parler d'eux et essayer de profiter du tapage ; j'ai cru qu'il était facile au Gouvernement d'empêcher la formation de ces syndicats. J'estimais que c'était son devoir, parce que tolérer les syndicats de fonctionnaires c'était implicitement permettre la grève, puisque les syndicats professionnels ont entre autres pour but parfaitement légitime de préparer et de soutenir des grèves. Je disais : les fonctionnaires étant par définition même associés directement au fonctionnement des services publics, il n'est pas possible d'autoriser des syndicats de fonctionnaires, qui pourraient légitimement organiser des grèves, puisque par définition même les gouvernants sont obligés juridiquement d'assurer le fonctionnement sans interruption des services publics<sup>1</sup>.

J'estime toujours que les fonctionnaires ne peuvent point faire grève et que les gouvernants ne sortent point de leur rôle de contrôle et de surveillance quand ils emploient leur force de contrainte à empêcher les grèves de fonctionnaires quels qu'ils soient et quand ils

1. *Revue politique et parlem.*, n° avril 1906, p. 28.



révoquent les meneurs<sup>1</sup>. Je crois toujours que beaucoup des orateurs des bourses du travail, des syndicats d'instituteurs, sous-agents des postes, douaniers et autres ont surtout en vue leurs intérêts personnels. Mais en même temps je pense aujourd'hui que le syndicalisme *fonctionnariste* est un mouvement profond et intense, que le législateur ne peut ni l'entraver ni même le diriger, qu'il est corrélatif et complémentaire de la disparition de la puissance personnelle et souveraine de l'État, et qu'il est un des aspects du grand mouvement syndicaliste qui est en train de réorganiser la société.

Sans vouloir expliquer et discuter les notions de fonctionnaire et de service public, je rappelle d'un mot que les fonctionnaires sont tous les individus associés directement et d'une manière permanente et normale au fonctionnement d'un service public<sup>2</sup>, et qu'un service

1. V. les énergiques déclarations de M. Clémenceau, président du Conseil et de M. Barthou, ministre des travaux publics, des postes etc. à la Chambre des députés, séance du 13 mars 1908.

2. Je dois rapprocher de cette définition, celle donnée dans le projet de loi sur les associations de fonctionnaires..., déposé le 11 mars 1907 : « Sont considérés comme fonctionnaires..., tous ceux qui en qualité de délégués de l'autorité publique, d'employés, d'agents ou de sous-agents, font partie des cadres permanents organisés pour assurer le fonctionnement d'un service public régi par l'État. » V. le texte du pro-



public est une certaine activité, l'accomplissement d'une certaine besogne qui à un moment donné est considérée comme étant d'une importance telle pour le groupement social que c'est un devoir juridique pour les gouvernants d'en assurer l'accomplissement. Les fonctionnaires accomplissent donc dans la division du travail social des besognes qui ont un caractère commun, particulièrement saillant et déterminé par ce fait que leur travail est considéré comme nécessaire à la vie même du groupe. Si donc notre définition des classes sociales est exacte, les fonctionnaires forment par eux-mêmes certainement une classe sociale distincte. Il semble bien que de nombreux faits d'observation, qu'il serait trop long de rapporter, viennent confirmer cette proposition.

Dès lors la classe sociale des fonctionnaires est entraînée dans le grand mouvement syn-

jet, *Revue du droit public*, 1907, p. 252 et l'article très intéressant de M. Rolland. La commission de la Chambre a adopté ce texte, en l'étendant, et avec raison, aux agents des départements et des communes (*Rapport de M. Jeanneney, loc. cit.*) — Cf. la discussion et les déclarations du gouvernement à la Chambre des députés, aux séances des 7, 8, 10, 11, 13 et 14 mai 1907, spécialement le discours de M. P. Deschanel (8 mai), suivies du vote d'un ordre du jour de confiance, sur les interpellations de divers députés, notamment MM. Gauthier (de Clagny), Buisson, Jaurès.



dicaliste. Comme toutes les classes de la société, elle tend à acquérir une structure juridique définie. Le syndicalisme *fonctionnariste* n'est rien de spécial ; il n'est qu'un des éléments du mouvement général syndicaliste qui s'étend à toutes les parties de la société. Mais pris en soi il est cependant un phénomène assez complexe. La grande classe des fonctionnaires en effet est une classe étendue qui comprend beaucoup de sous-classes, autant qu'il y a de services publics différents. Si tous les fonctionnaires sont unis par la similitude de besogne, les fonctionnaires d'un même service sont évidemment plus étroitement unis les uns aux autres. Aussi quoique mouvement un, le syndicalisme *fonctionnariste* est un mouvement complexe, qui revêt des formes différentes suivant les divers services publics et provoque la formation d'autant de syndicats qu'il y a de services publics différents, pouvant former d'ailleurs les éléments d'une vaste fédération.

Mais que les fonctionnaires prennent garde et se méfient des meneurs et des démagogues, qui veulent les entraîner dans l'action révolutionnaire de la Confédération générale du travail. Qu'ils restent étrangers au syndicalisme révolutionnaire ; qu'ils soient convaincus



que rien ne pourrait être plus nuisible à leurs propres intérêts que de participer à une action révolutionnaire<sup>1</sup>. Qu'ils n'oublient pas que,

1. M. Clémenceau a rendu aux instituteurs un signalé service — que d'ailleurs ils n'ont pas su comprendre — en leur disant dans sa très remarquable lettre du 7 avril 1907 : « Votre place n'est pas à la Confédération générale du travail. Elle y est d'autant moins qu'il s'y tient un langage auquel un éducateur ne peut pas apporter son adhésion. L'apologie du « sabotage » et de « l'action directe », la provocation à la haine entre citoyens, l'appel à la désertion ou à la trahison, sont d'une doctrine que vous vous devez à vous-mêmes, à votre mission, à l'école laïque, à l'idéal républicain comme à votre pays, de combattre avec une suprême énergie. Le paragraphe 3 de l'article 16 des statuts de la Confédération générale du travail désigne comme un des buts de l'Association « la propagande utile « pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la « nécessité de la grève générale ». Si vous pensez sincèrement que vos efforts doivent tendre à ce résultat, vous devez reconnaître qu'il y a incompatibilité absolue entre cette conception et les devoirs de votre fonction » (*Le Temps*, 8 avril 1907). — Rapp. la résolution votée au congrès d'instituteurs de Lyon, le 15 avril 1908 et rapportée au début de cette conférence. — Le congrès national des sous-agents des postes est allé lui aussi à l'encontre même des intérêts qu'il prétend représenter en votant, après une longue discussion il est vrai, le 19 avril 1908, l'ordre du jour suivant : « Le congrès du syndicat national des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones, considérant que la Confédération générale du travail est l'expression vivante et agissante de la solidarité prolétarienne ; qu'elle est actuellement le trait d'union indispensable entre toutes les organisations syndicales ; qu'aucune organisation consciente de ses devoirs de solidarité ne doit rester en dehors de la Confédération générale du travail ; considérant, d'autre part, que les sous-agents des P. T. T. salariés de l'État ont, comme tous les au-



quoi qu'on dise, la violence et la haine ne fondent rien de durable. Qu'ils n'oublient pas non plus qu'ils ne peuvent pas invoquer, eux fonctionnaires, le mythe de la grève générale, parce qu'ils sont par définition associés à un service public, c'est-à-dire à une activité dont l'accomplissement constitue un devoir juridique pour ceux qui en sont en fait investis. Recourir à la grève serait pour les fonctionnaires le moyen le plus sûr de restaurer l'arbitraire sans limite d'un gouvernement central omnipotent.

Maintenu au contraire dans les limites que je viens de tracer en quelques mots, le syndicalisme *fonctionnariste* permettra certainement, dans un avenir prochain, ce que j'appelle une décentralisation par services publics, laquelle, je le crois, correspond à un besoin certain. Je m'explique.

tres salariés, des revendications à présenter à leur employeur, l'État patron ; qu'ils ne sauraient confirmer la thèse gouvernementale qui dresse une barrière entre le prolétariat administratif et le salariat de l'industrie privée ; qu'en adhérant à la Confédération générale du travail, ils accomplissent leur devoir de solidarité ouvrière ; que les syndicats ouvriers ont, en toute occasion, appuyé et encouragé les revendications des salariés de l'État ; déclarent adhérer à la Confédération générale du travail » (*Le Temps*, nos 20 et 21 avril 1908).

---



## VI

Tant que l'on ne demandait à l'État que de rendre la justice, d'assurer la sécurité à l'intérieur et la protection à l'extérieur, le besoin de la décentralisation ne s'est point imposé, et les gouvernants détenteurs, de la plus grande force, pouvaient remplir seuls ou par leurs agents directs cette mission de justice, de protection, de sécurité. Mais quand l'homme moderne, ayant pris une conscience nette de l'interdépendance sociale liant tous les membres du groupe, gouvernés et gouvernants, a reconnu à ceux-ci le devoir d'assurer l'exécution de besognes diverses dans tous les ordres de l'activité humaine, forcément a dû se produire une tendance décentralisatrice. Les gouvernants, qui ne sont que les détenteurs de la plus grande force, ne peuvent pas eux-mêmes, ou par leurs agents directs, accomplir ces divers travaux. Ils seront alors nécessairement exécutés par des groupes d'individus, ayant une certaine indépendance à l'égard des gouvernants et imprimant l'impulsion au service, le dirigeant même, mais sous



le contrôle et la surveillance des gouvernants et de leurs agents. Cela est précisément la décentralisation.

On a tenté de la réaliser en utilisant un groupe social, naturel, très ancien, mais bien vieilli, la commune, ou un groupe de création nouvelle et tout artificiel, le département. Les lois du 10 août 1871 et du 5 avril 1884 ont prétendu réaliser une véritable décentralisation régionale et communale. Elle est plus apparente que réelle. Serait-elle réelle, elle est insuffisante parce qu'elle laisse en dehors d'elle le plus grand nombre des services publics. Ce n'est certainement pas dans le sens de la décentralisation communale ou départementale que s'oriente notre organisation administrative. La décentralisation s'est produite aussi dans une certaine mesure par l'érection de quelques services publics en établissements publics, ayant en droit une certaine autonomie, mais toujours placés sous le contrôle étroit et souvent tracassier des agents du Gouvernement<sup>1</sup>.

1. La tentative la plus intéressante faite dans ce sens en France est évidemment la décentralisation de l'enseignement supérieur, en partie réalisée par la création des universités. L. du 10 juillet 1896, relative à la constitution des universités, les trois décrets du 21 juillet et les deux décrets du 22 juillet 1897.



La forme de décentralisation vers laquelle nous allons est toute différente. Elle se réalise peu à peu par l'organisation corporative des fonctionnaires d'un même service. Elle est la conséquence du mouvement syndicaliste dont nous avons reconnu la profondeur et l'intensité. Les fonctionnaires d'un même service formeront un syndicat corporatif, qui leur assurera une protection contre l'arbitraire du Gouvernement, contre les révocations illégales, contre le favoritisme, les dénonciations, et qui en même temps sera associé à la direction même du service. Les syndicats de fonctionnaires constitués d'abord pour défendre les intérêts professionnels, les intérêts de classes, acquerront peu à peu un rôle d'impulsion et de direction dans le service public qui leur est confié. Un droit de contrôle effectif, de surveillance constante devra d'ailleurs être réservé aux gouvernants et à leurs agents. D'autre part cette autonomie fonctionnelle devra avoir pour contre-partie une responsabilité, fortement organisée, énergiquement sanctionnée, du fonctionnaire à l'égard du public. Le fonctionnaire étant plus protégé, plus indépendant, ayant plus d'initiative, devra être plus responsable.



Sans doute, nous ne sommes pas encore arrivés à une notion assez précise du rôle professionnel et social des classes, à une conscience assez forte de l'étroite interdépendance qui les unit; les fonctionnaires eux-mêmes ne sont pas encore suffisamment pénétrés de l'obligation rigoureuse qui s'impose à eux d'assurer dans toutes les circonstances le fonctionnement exact et sans interruption des services publics; ils n'ont pas encore le sentiment assez net de leur responsabilité à l'égard du public pour que dès aujourd'hui ce système de décentralisation puisse être appliqué à tous les services. Mais je crois que nous nous y acheminons assez rapidement. L'un des faits qui, ce me semble, marquent le mieux cette tendance, c'est l'organisation corporative de la discipline *fonctionnelle*, qui résulte d'une série de décrets que le Gouvernement a été amené à faire ces dernières années pour beaucoup de catégories de fonctionnaires, par exemple les employés des différents ministères, les fonctionnaires des ponts et chaussées, des administrations financières, etc...<sup>1</sup>. N'est-

1. Cons. Bonnard, Chronique administrative, *Revue du droit public*, 1907, p. 481, publiée séparément sous le titre : *La crise du fonctionnarisme, ses causes et ses remèdes*, 1907. Analysant les



ce pas une preuve certaine de la tendance vers l'organisation corporative des fonctions publiques ?

Les caractères de ce mouvement syndicaliste ont été mis en relief par quelques publicistes distingués, M. Maxime Leroy<sup>1</sup> qui s'est fait l'avocat attitré et courageux des fonctionnaires victimes d'abus de pouvoir, M. Berthod<sup>2</sup>, M. Paul-Boncourt<sup>3</sup>. Avec ce dernier je dirai volontiers que nous marchons vers « une décentralisation complète, un fédéralisme intégral à la fois corporatif et administratif ».

dispositions générales qui se retrouvent dans ces divers décrets, M. Bonnard écrit : « Il est une disposition qui mérite particulièrement d'attirer l'attention, c'est celle relative à la présence de représentants élus par leurs collègues, soit dans les commissions d'avancement, soit dans les conseils de discipline. L'importance de cette disposition consiste en ce qu'elle paraît représenter un moment de l'évolution de la fonction publique vers son organisation corporative. » Cf. Id., *De la répression disciplinaire*, thèse, 1902, Bordeaux.

1. V. notamment la brochure publiée sous le patronage de la *Ligue des droits de l'homme*, par M. Max. Leroy, sous le titre : *Le droit des fonctionnaires*, 1906 ; *Rapport à la Ligue des droits de l'homme sur le droit des fonctionnaires*, 1907 ; *La crise des services publics*, dans *Pages libres*, 22 février 1908 et aussi les deux livres importants de M. Max. Leroy, *Les Transformations de la puissance publique, les syndicats de fonctionnaires*, 1907 ; *La loi, essai sur la théorie de l'autorité dans la démocratie*, 1908 (paru pendant l'impression de ces conférences).

2. Berthod, *Revue politique et parlem.*, mars 1906, p. 413.

3. Paul Boncourt, *Revue socialiste*, janvier 1906, p. 17 et suiv.



M. Rodrigues, à propos de l'enseignement primaire, a été plus précis. « Les syndicats de fonctionnaires, comme les syndicats ouvriers, ne sont pas simplement des associations corporatives de défense ; mais ils sont appelés à devenir avec le temps des organes directeurs... A la direction étrangère venue d'en haut, tend à substituer une administration autonome venue d'en bas <sup>1</sup>. »

Les tenants de la doctrine régaliennne ont bondi devant de pareilles affirmations. M. Fernand Faure, dans un vigoureux article de la *Revue politique et parlementaire* (janvier 1906) a fulminé l'anathème contre les syndicats de fonctionnaires et contre tous ceux qui osaient dire qu'ils étaient l'avenir. Le journal *Le Temps* a été navré<sup>2</sup>. Mon cher et savant collègue et l'anonyme du *Temps* se sont écriés que c'était l'anarchie, la destruction de la souveraineté intangible, une, indivisible de l'État. Ils n'ont point vu que le syndicalisme *fonctionnariste* n'était point une cause, mais un

1. Rodrigues, *Le syndicalisme universitaire*, *Revue socialiste*, octobre 1905, p. 499, et sa lettre au *Temps*, n° du 9 novembre 1905.

2. V. notamment n° du 29 janvier 1906. Rap. le discours précité de M. P. Deschanel à la Chambre, 8 mai 1907, et l'article de M. Cahen, *Revue politique et parlem.*, juillet 1906, p. 80



effet, que c'était parce que l'on ne croyait plus à la fiction de la souveraineté étatique que se produisait l'évolution vers la décentralisation par services publics.

Mais, dit M. Berthélemy<sup>1</sup>, ce n'est point là de la décentralisation, c'est de l'anarchie. La décentralisation, ajoute-t-il, est faite dans l'intérêt des administrés, c'est-à-dire de ceux qui profitent des services publics ; tandis que la formation de syndicats de fonctionnaires autonomes et investis d'un rôle de direction a pour but la protection des intérêts des administrateurs eux-mêmes, de ceux qui gèrent le service public.

L'objection n'est point sans valeur. Cependant elle ne peut nous arrêter. Il faudrait prouver en effet que les administrés ne profiteront pas eux-mêmes d'une transformation qui remettra aux fonctionnaires ou à leurs représentants élus la direction du service public. Il faudrait prouver que le service public sera moins bien géré quand la direction de la gestion appartiendra à un conseil corporatif élu, sous le simple contrôle du gouvernement. On peut très raisonnablement soutenir que les

1. *Revue de Pic*, Lyon, juin 1906.



services publics ne fonctionneront que mieux si au lieu d'être soumis à la direction parfois arbitraire, à l'impulsion quelquefois ignorante d'un agent direct du gouvernement, sans connaissances techniques, ils reçoivent la direction et l'impulsion d'un conseil technique élu par les fonctionnaires mêmes de ce service. On peut soutenir aussi que le public sera mieux servi si l'organisation corporative du service public a pour conséquence une responsabilité personnelle plus fortement sanctionnée des fonctionnaires. Au reste le danger d'anarchie sera évité et la coordination des différents services assurée par le maintien du pouvoir de contrôle et de surveillance toujours réservé au gouvernement.

---



## VII

Je m'arrête et ne puis insister davantage sur ce problème, quelle que soit son importance à l'heure actuelle. Aussi bien, j'en ai dit assez, je crois, pour montrer en quel sens s'élabore et quelle forme revêt peu à peu le régime politique, qui tend à succéder au régime fondé sur l'idée fausse, dangereuse, de souveraineté et de personnalité de l'État. Au sommet, des gouvernants représentant la majorité effective des individus composant le groupement social : à eux, point de droit de puissance publique, mais le devoir d'employer la plus grande force à la réalisation du droit au sens le plus large, leur action se réduisant pour l'accomplissement des activités techniques à un rôle de surveillance et de contrôle. Dans la société des groupements syndicalistes, fortement intégrés, fédérés par profession, et ayant une représentation politique assurant une forte limitation au pouvoir des gouvernants. Les luttes de classes éteintes ou du moins apaisées par l'établissement conven-



tionnel de règlements déterminant les relations des classes entre elles et inspirés par une conscience nette de leur interdépendance. Les services publics exécutés et dirigés par des corporations de fonctionnaires, responsables de leurs fautes à l'égard des particuliers et placés sous le contrôle et la surveillance des gouvernants.

• Mais, direz-vous, c'est un rêve. Point du tout. Je ne fais là en effet que résumer les principaux éléments de l'évolution qui s'accomplit sous nos yeux, conséquence nécessaire de l'élimination du droit subjectif de puissance publique.

En même temps se produit une autre transformation conséquence de l'élimination d'un droit subjectif, dont on a fait la synthèse des droits individuels, le droit de propriété, transformation qui mériterait une étude longue et approfondie. Je ne crois point que l'appropriation individuelle, même celle des capitaux, doive disparaître de bien longtemps. Mais il n'est pas douteux que la conception de la propriété droit subjectif disparaît pour faire place à la conception de la propriété fonction sociale. Le détenteur d'une richesse n'a point de droit sur elle ; c'est une situation de fait,



qui l'astreint à une certaine fonction sociale, et son appropriation est protégée dans la mesure et seulement dans la mesure où il remplit cette fonction sociale.

Auguste Comte, que j'ai déjà cité souvent, a encore bien aperçu cette transformation de la propriété. Il a dit en effet : « Dans tout état normal de l'humanité, chaque citoyen quelconque constitue réellement un fonctionnaire public, dont les attributions plus ou moins définies déterminent à la fois les obligations et les prétentions. Ce principe universel doit certainement s'étendre jusqu'à la propriété, où le positivisme voit surtout une indispensable fonction sociale, destinée à former et à administrer les capitaux par lesquels chaque génération prépare les travaux de la suivante. Sagement conçue, cette appréciation normale ennoblit sa possession, sans restreindre sa juste liberté et même en la faisant mieux respecter<sup>1</sup>. »

Cette fonction sociale, qui consiste « à former et à administrer les capitaux par lesquels chaque génération prépare les travaux de la suivante », l'école collectiviste veut la remet-

1. Auguste Comte, *Système de politique positive*, édit. 1892, I, p. 156.



tre à l'État et par là elle continue la tradition romaine, régaliennne, jacobine et napoléonienne<sup>1</sup>. Par tout ce qui précède on voit que cette école va contre les faits, car son système implique le maintien de l'État personnel et souverain ; or cet État est mort ou sur le point de mourir. Heureusement ; car si la doctrine collectiviste triomphait, ce serait pour l'État une monstrueuse puissance, plus formidable encore que celle de l'État issu de la Révolution ; ce serait l'écrasement de l'individu et le retour à la barbarie.

Ce n'est certainement pas dans cette direction, quoi qu'on en dise, que s'orientent nos sociétés modernes, mais bien plutôt vers le syndicalisme économique et *fonctionnariste* dont j'ai essayé de tracer les linéaments.

Je rappelais au début de ces conférences l'article de M. A. Mater, disant qu'il espérait bien que dans le nouveau régime économique « les juristes ne subsisteraient pas plus que les pontifes et les guerriers ». Comme lui je souhaite que dans la société de demain il n'y ait

1. Cf. Dazet, *Lois collectivistes pour l'an 19..*, 1907 ; E. Buisson, *Le parti socialiste et les syndicats ouvriers*, 1907 ; G. Renard, *Le socialisme à l'œuvre*, 1907.



plus ni pontifes ni guerriers. Mais il y aura certainement des juristes ; ils y occuperont même une place prééminente, chargés de déterminer les fonctions et les devoirs de chaque individu et de chaque classe, chargés d'affirmer, comme le voulait Auguste Comte, que nul n'a d'autre droit que celui de faire toujours son devoir. Au surplus je souhaite de toutes mes forces que, dans cette société nouvelle et régénérée, il n'y ait point de démagogues.

Paris, le 11 mars 1908.

---







## TABLE DES MATIÈRES

---

### PREMIÈRE CONFÉRENCE

	Pages.
I. La règle de droit ou droit objectif. . . . .	6
II. Caractère métaphysique de la notion de droit subjectif. . . . .	14
III. Inexistence de la puissance publique, conçue comme droit subjectif. . . . .	22
IV. Danger social de ce concept. . . . .	32

### DEUXIÈME CONFÉRENCE

I. La puissance publique est un simple fait.. . . .	44
II. Le vrai caractère de la loi. . . . .	50
III. Réfutation de quelques objections.. . . .	55
IV. Les obligations des gouvernants. . . . .	63
V. Le vrai caractère des actes administratifs. . . . .	69
VI. Réfutation des objections. . . . .	74
VII. La responsabilité de l'État. . . . .	85
VIII. La responsabilité de l'État (suite).. . . . .	93



## TROISIÈME CONFÉRENCE

I. Critique du syndicalisme révolutionnaire.. . . .	105
II. La vraie notion de classe sociale. . . . .	112
III. Le vrai caractère du mouvement syndicaliste. . . .	119
IV. Comment il se coordonne avec la transformation du régime politique. . . . .	125
V. Le syndicalisme <i>fonctionnariste</i> . . . . .	131
VI. La décentralisation par services publics. . . . .	139
VII. Conclusions générales. . . . .	147



# FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

## EXTRAIT DU CATALOGUE

- Les applications sociales de la solidarité**, par MM. P. BUDIN, Ch. GIDE, H. MONOD, PAULET, ROBIN, SIEGFRIED, BROUARDEL. Préface de M. LÉON BOURGEOIS (*École des Hautes Études sociales*, 1902-1903). 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- BUREAU (P.), prof. à la Faculté libre de droit de Paris. **Le Contrat de travail. Le rôle des syndicats professionnels**. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- DRIAULT (E.), **Problèmes politiques et sociaux** 2<sup>e</sup> édit. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
- DUCLAUX (E.), de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur. **L'hygiène sociale**. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- EICHTHAL (Eug. d'), de l'Institut. **Souveraineté du peuple et gouvernement**. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50
- Essai d'une philosophie de la solidarité**, par MM. DARLU, RAUH, F. BUISSON, GIDE, X. LÉON, LA FONTAINE, E. BOUTROUX (*École des Hautes Études sociales*). 2<sup>e</sup> édit. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- FOUILLÉE (A.), de l'Institut. **La propriété sociale et la démocratie**. Nouvelle édition 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50
- FOURNIÈRE (E.). **Les théories socialistes au XIX<sup>e</sup> siècle**. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50
- **L'idéalisme social**, 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- **L'individu, l'association et l'état**. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- GAROFALO, professeur à l'Université de Naples. **La Superstition socialiste**. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
- HERBERT SPENCER. **L'individu contre l'État**. 3<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
- ISAMBERT (G.), docteur en droit. **Les idées socialistes en France (1815-1848)**. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50



- LAFERRIERE (F.), de l'Institut. **Essai sur l'histoire du droit français** depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, y compris le *Droit public et privé de la Révolution française*. Nouvelle édition, 2 vol. in-8. . . . . 14 fr.
- LANNESSAN (J.-L. de), député, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. **La Lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés**. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- **La Concurrence sociale et les devoirs sociaux**. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. **Le collectivisme, examen critique du nouveau socialisme**. 4<sup>e</sup> édition revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.
- **L'état moderne et ses fonctions**. 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.
- PAUL LOUIS. **L'ouvrier devant l'État**. Etude de la législation ouvrière dans les deux mondes. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
- **Histoire du mouvement syndical en France (1789-1906)**. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
- SALEILLES (R.) professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris et docteur en droit. **L'individualisation de la peine**. 2<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- TANON (L.). **L'Évolution du droit et la Conscience sociale**. 2<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
- TARDE (G.), de l'Institut. **Les Transformations du pouvoir**. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr.
- **Les Lois sociales**. 5<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50
- NOVICOW (J.). **Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels**. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50
-



Août 1907

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, Boulevard Saint-Germain, 108, Paris, 6<sup>e</sup>.

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE  
ECONOMIE POLITIQUE — STATISTIQUE — FINANCES

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise.

*Derniers volumes publiés*

409. LOEB. La dynamique des phénomènes de la vie, ill. 9 fr.  
408. C<sup>o</sup> CONSTANTIN. Le rôle sociologique de la guerre. 6 fr.  
407. LALOY. Parasitisme et mutualisme dans la nature,  
illustré 6 fr.  
406. COSTANTIN. Le transformisme appliqué à l'agriculture,  
illustré. 6 fr.  
405. JAVAL. Physiologie de la lecture et de l'écriture, 2<sup>e</sup> éd.  
illustré. 6 fr.

*Sauf indication spéciale, tous ces volumes se vendent 6 francs.*

1. J. TYNDALL. Les glaciers et les transform. de l'eau, 7<sup>e</sup> éd., ill.  
2. (*Épuisé.*)  
3. (*Épuisé.*)  
4. A. BAIN. L'esprit et le corps, 6<sup>e</sup> édition.  
5. PETTIGREW. La locomotion chez les animaux, 2<sup>e</sup> éd., ill.  
6. HERBERT SPENCER. Introd. à la science sociale, 13<sup>e</sup> édit.  
7. OSCAR SCHMIDT. Descendance et darwinisme, 6<sup>e</sup> édition.  
8. H. MAUDSLEY. Le crime et la folie, 7<sup>e</sup> édition.  
9. VAN BENEDEN. Les commensaux et les parasites dans  
le règne animal, 4<sup>e</sup> édition, illustré.  
10. BALFOUR STEWART. La conservation de l'énergie, 6<sup>e</sup> éd.,  
illustré.  
11. DRAPER. Les conflits de la science et de la religion, 11<sup>e</sup> éd.  
12. LÉON DUMONT. Théorie scientifique de la sensibilité, 4<sup>e</sup> éd.  
13. SCHUTZENBERGER. Les fermentations, 6<sup>e</sup> édition, illustré.  
14. WHITNEY. La vie du langage, 4<sup>e</sup> édition.  
15. COOKE et BERKELEY. Les champignons, 4<sup>e</sup> éd., illustré.  
16. BERNSTEIN. Les sens, 5<sup>e</sup> édition, illustré.  
17. BERTHELOT. La synthèse chimique, 9<sup>e</sup> édition.  
18. NIEWENGLOWSKI. La photographie et la photochimie, ill.  
19 et 20. (*Épuisés.*)  
21. FUCHS. Les volcans et les tremblements de terre, 6<sup>e</sup> éd.



LAFERRIERE (F.), de l'Institut. *Essai sur l'histoire française depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. Nouvelle édition, 2 vol. in-8.

LANNESAN (J.-L. de), député, professeur agrégé de médecine de Paris. *La Lutte pour l'existence des sociétés*. 1 vol. in-8, cart.

— *La Concurrence sociale et les devoirs sociaux*. cart.

LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. *Le mouvement critique du nouveau socialisme*. 4<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-8.

— *L'état moderne et ses fonctions*. 4<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-8.

PAUL LOUIS. *L'ouvrier devant l'État*. Ouvrière dans les deux mondes. 4 vol.

— *Histoire du mouvement syndical*. 1 vol. in-16.

SALEILLES (R.) professeur à la Faculté de Paris et docteur en droit. *La peine*. 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-8, cart.

TANON (L.). *L'Évolution du droit*. 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-18.

TARDE (G.), de l'Institut. *Les Traité*. 1 vol. in-8, cart.

— *Les Lois sociales*. 5<sup>e</sup> édition, 1 vol.

NOVICOW (J.). *Le problème de l'économie naturelles*. 1 vol.

94. A. Larbalétrier. *L'agriculture française* (avec fig.).
95. Gossin. *La photographie* (fig.).
96. F. Genevoix. *Les matières premières*.
97. Faque. *L'Indo-Chine française*.
98. Monin. *Les maladies épidémiques* (avec fig.).
99. Petit. *Economie rurale et agricole*.
100. Mahaffy. *L'antiquité grecque* (avec fig.).
101. Bère. *Hist. de l'armée française*.
102. F. Genevoix. *Les procédés industriels*.
103. Quesnel. *Histoire de la conquête de l'Algérie*.
104. A. Coste. *Richesse et bonheur*.
105. Joyeux. *L'Afrique française*.
106. G. Mayer. *Les chemins de fer* (avec fig.).
107. Ad. Coste. *Alcoolisme ou épargne*. 6<sup>e</sup> édition.
108. Ch. de Larivière. *Les origines de la guerre de 1870*.
109. Gérardin. *Botanique générale* (avec fig.).
110. D. Bellet. *Les grands ports maritimes de commerce* (avec fig.).
111. H. Coupin. *La vie dans les mers* (avec fig.).
112. A. Larbalétrier. *Les plantes d'appartement* (avec fig.).
113. A. Milhaud. *Madagascar*. 2<sup>e</sup> éd.
114. Sérieux et Mathieu. *L'Alcool et l'alcoolisme*. 3<sup>e</sup> édition.
115. Dr J. Laumonier. *L'hygiène de la cuisine*.
116. Adrien Berget. *La viticulture nouvelle*. (*Manuel du vigneron*). 3<sup>e</sup> éd.
117. A. Acloque. *Les insectes nuisibles* (avec fig.).
118. G. Meunier. *Histoire de la littérature française*. 4<sup>e</sup> éd.
119. P. Merklen. *La Tuberculose; son traitement hygiénique*.
120. G. Meunier. *Histoire de l'art* (avec fig.).
121. Larrivé. *L'assistance publique*.
122. Adrien Berget. *La pratique des vins*. (*Guide du récoltant*).
123. A. Berget. *Les vins de France*. (*Guide du consommateur*).
124. Vaillant. *Petite chimie de l'agriculteur*.
125. S. Zaborowski. *L'homme préhistorique*. 7<sup>e</sup> édition.



## BIBLIOTHÈQUE UTILE

Éléphants volumes in-32, de 192 pages chacun.

Chaque volume broché, 60 cent.; cartonné, 1 franc. Franco par poste.

1. **Morand.** Introduction à l'étude des sciences physiques. 6<sup>e</sup> éd.
2. **Cruvellhier.** Hygiène générale. 9<sup>e</sup> éd.
3. **Corbon.** De l'enseignement professionnel. 4<sup>e</sup> éd.
4. **L. Pichat.** L'art et les artistes en France. 5<sup>e</sup> éd.
5. **Buchez.** Les Mérovingiens. 6<sup>e</sup> éd.
6. **Buchez.** Les Carolingiens. 2<sup>e</sup> éd.
7. (*Epuisé.*)
8. **Bastide.** Lutttes religieuses des premiers siècles. 5<sup>e</sup> éd.
9. **Bastide.** Les guerres de la Réforme. 5<sup>e</sup> éd.
10. (*Epuisé.*)
11. **Brothier.** Histoire de la terre. 9<sup>e</sup> éd.
12. **Bouant.** Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. **Turck.** Médecine populaire. 7<sup>e</sup> éd.
14. **Morin.** La loi civile en France. 6<sup>e</sup> éd.
15. **Paul Louis.** Les lois ouvrières.
16. **Ott.** L'Inde et la Chine.
17. **Catalan.** Notions d'astronomie. 6<sup>e</sup> éd.
18. (*Epuisé.*)
19. (*Epuisé.*)
20. **J. Jourdan.** La justice criminelle en France. 4<sup>e</sup> éd.
21. **Ch. Rolland.** Histoire de la maison d'Autriche. 4<sup>e</sup> éd.
22. **Eug. Despols.** Révolution d'Angleterre. 4<sup>e</sup> éd.
23. **B. Gastineau.** Les génies de la science et de l'industrie. 3<sup>e</sup> éd.
24. **Leneveux.** Le budget du foyer.
25. **L. Combes.** La Grèce ancienne. 4<sup>e</sup> éd.
26. **F. Lock.** Histoire de la Restauration. 5<sup>e</sup> éd.
27. (*Epuisé.*)
28. (*Epuisé.*)
29. **L. Collas.** Histoire de l'empire ottoman. 3<sup>e</sup> éd.
30. **F. Zurcher.** Les phénomènes de l'atmosphère. 7<sup>e</sup> éd.
31. **E. Raymond.** L'Espagne et le Portugal. 3<sup>e</sup> éd.
32. **Eugène Noël.** Voltaire et Rousseau. 4<sup>e</sup> éd.
33. **A. Ott.** L'Asie occidentale et l'Égypte. 3<sup>e</sup> éd.
34. (*Epuisé.*)
35. **Enfantin.** La vie éternelle. 6<sup>e</sup> éd.
36. **Brothier.** Causeries sur la mécanique. 5<sup>e</sup> éd.
37. **Alfred Doneaud.** Histoire de la marine française. 4<sup>e</sup> éd.
38. **F. Lock.** Jeanne d'Arc. 3<sup>e</sup> éd.
- 39-40. **Carnot.** Révolution française, 2 vol. 7<sup>e</sup> éd.
41. **Zurcher et Margollé.** Télescope et microscope. 3<sup>e</sup> éd.
42. **Blerzy.** Torrents, fleuves et canaux de la France. 3<sup>e</sup> éd.
43. (*Epuisé.*)
44. **Stanley Jevons.** L'économie politique. 9<sup>e</sup> éd.
45. **Ferrière.** Le darwinisme. 8<sup>e</sup> éd.
46. **Leneveux.** Paris municipal. 2<sup>e</sup> éd.
47. **Boillot.** Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
48. **Zevort (Edg.).** Histoire de Louis-Philippe. 4<sup>e</sup> éd.
49. (*Epuisé.*)
50. **Zaborowski.** L'origine du langage. 6<sup>e</sup> éd.
51. **H. Blerzy.** Les colonies anglaises. 2<sup>e</sup> éd.
52. **Albert Lévy.** Histoire de l'air (avec fig.). 4<sup>e</sup> éd.
53. **Geikie.** La géologie (avec fig.). 4<sup>e</sup> éd.
54. **Zaborowski.** Des migrations des animaux. 4<sup>e</sup> éd.
55. **F. Paulhan.** La physiologie de l'esprit. 5<sup>e</sup> éd. refondue.
56. **Zurcher et Margollé.** Les phénomènes célestes. 3<sup>e</sup> éd.
57. **Girard de Rialle.** Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 2<sup>e</sup> éd.
58. **Jacques Bertillon.** La statistique humaine de la France.
59. **Paul Gaffarel.** La défense nationale en 1792. 2<sup>e</sup> éd.
60. **Herbert Spencer.** De l'éducation. 12<sup>e</sup> éd.



61. (*Epuisé.*)  
 62. Huxley. Premières notions sur les sciences. 4<sup>e</sup> édit.  
 63. P. Boudois. L'Europe contemporaine (1789-1879). 2<sup>e</sup> édit.  
 64. Grove. Continents et océans. 3<sup>e</sup> éd.  
 65. Jouan. Les îles du Pacifique.  
 66. Robinet. La philosophie positive. 6<sup>e</sup> édit.  
 67. Renard. L'homme est-il libre? 5<sup>e</sup> édit.  
 68. Zaborowski. Les grands singes.  
 69. Hatin. Le Journal.  
 70. Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.  
 71. Doneaud. Histoire contemporaine de la Prusse. 2<sup>e</sup> édit.  
 72. Dufour. Petit dictionnaire des falsifications. 4<sup>e</sup> édit.  
 73. Henneguy. Histoire de l'Italie depuis 1815.  
 74. Leneveux. Le travail manuel en France. 2<sup>e</sup> édit.  
 75. Jouan. La chasse et la pêche des animaux marins.  
 76. Regnard. Histoire contemporaine de l'Angleterre.  
 77. Bouant. Hist. de l'eau (avec fig.).  
 78. Jourdy. Le patriotisme à l'école.  
 79. Mongredien. Le libre-échange en Angleterre.  
 80. Creighton. Histoire romaine (avec fig.).  
 81-82. P. Boudois. Mœurs et institutions de la France. 2 vol. 2<sup>e</sup> éd.  
 83. Zaborowski. Les mondes disparus (avec fig.). 3<sup>e</sup> édit.  
 84. Debidour. Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France (1789-1871). Abrégé par DUBOIS et SARTHOU.  
 85. H. Beauregard. Zoologie générale (avec fig.).  
 86. Wilkins. L'antiquité romaine (avec fig.). 2<sup>e</sup> édit.  
 87. Maigne. Les mines de la France et de ses colonies.  
 88. (*Epuisé.*)  
 89. E. Amigues. A travers le ciel.  
 90. H. Gossin. La machine à vapeur (avec fig.).  
 91. Gaffarel. Les frontières françaises. 2<sup>e</sup> édit.  
 92. Dallet. La navigation aérienne (avec fig.).  
 93. Collier. Premiers principes des beaux-arts (avec fig.).  
 94. A. Larbalétrier. L'agriculture française (avec fig.).  
 95. Gossin. La photographie (fig.).  
 96. F. Genevoix. Les matières premières.  
 97. Faque. L'Indo-Chine française.  
 98. Monin. Les maladies épidémiques (avec fig.).  
 99. Petit. Economie rurale et agricole.  
 100. Mahaffy. L'antiquité grecque (avec fig.).  
 101. Bère. Hist. de l'armée française.  
 102. F. Genevoix. Les procédés industriels.  
 103. Quesnel. Histoire de la conquête de l'Algérie.  
 104. A. Coste. Richesse et bonheur.  
 105. Joyeux. L'Afrique française.  
 106. G. Mayer. Les chemins de fer (avec fig.).  
 107. Ad. Coste. Alcoolisme ou épargne. 6<sup>e</sup> édit.  
 108. Ch. de Larivière. Les origines de la guerre de 1870.  
 109. Gérardin. Botanique générale (avec fig.).  
 110. D. Bellet. Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.).  
 111. H. Coupin. La vie dans les mers (avec fig.).  
 112. A. Larbalétrier. Les plantes d'appartement (avec fig.).  
 113. A. Milhaud. Madagascar. 2<sup>e</sup> éd.  
 114. Sérieux et Mathieu. L'Alcool et l'alcoolisme. 3<sup>e</sup> édit.  
 115. D<sup>r</sup> J. Laumonier. L'hygiène de la cuisine.  
 116. Adrien Berget. La viticulture nouvelle. (*Manuel du vigneron.*) 3<sup>e</sup> éd.  
 117. A. Acloque. Les insectes nuisibles (avec fig.).  
 118. G. Meunier. Histoire de la littérature française. 4<sup>e</sup> éd.  
 119. P. Merklen. La Tuberculose; son traitement hygiénique.  
 120. G. Meunier. Histoire de l'art (avec fig.).  
 121. Larrivé. L'assistance publique.  
 122. Adrien Berget. La pratique des vins. (*Guide du récoltant.*)  
 123. A. Berget. Les vins de France. (*Guide du consommateur.*)  
 124. Vaillant. Petite chimie de l'agriculteur.  
 125. S. Zaborowski. L'homme préhistorique. 7<sup>e</sup> édit.



## BIBLIOTHÈQUE UTILE

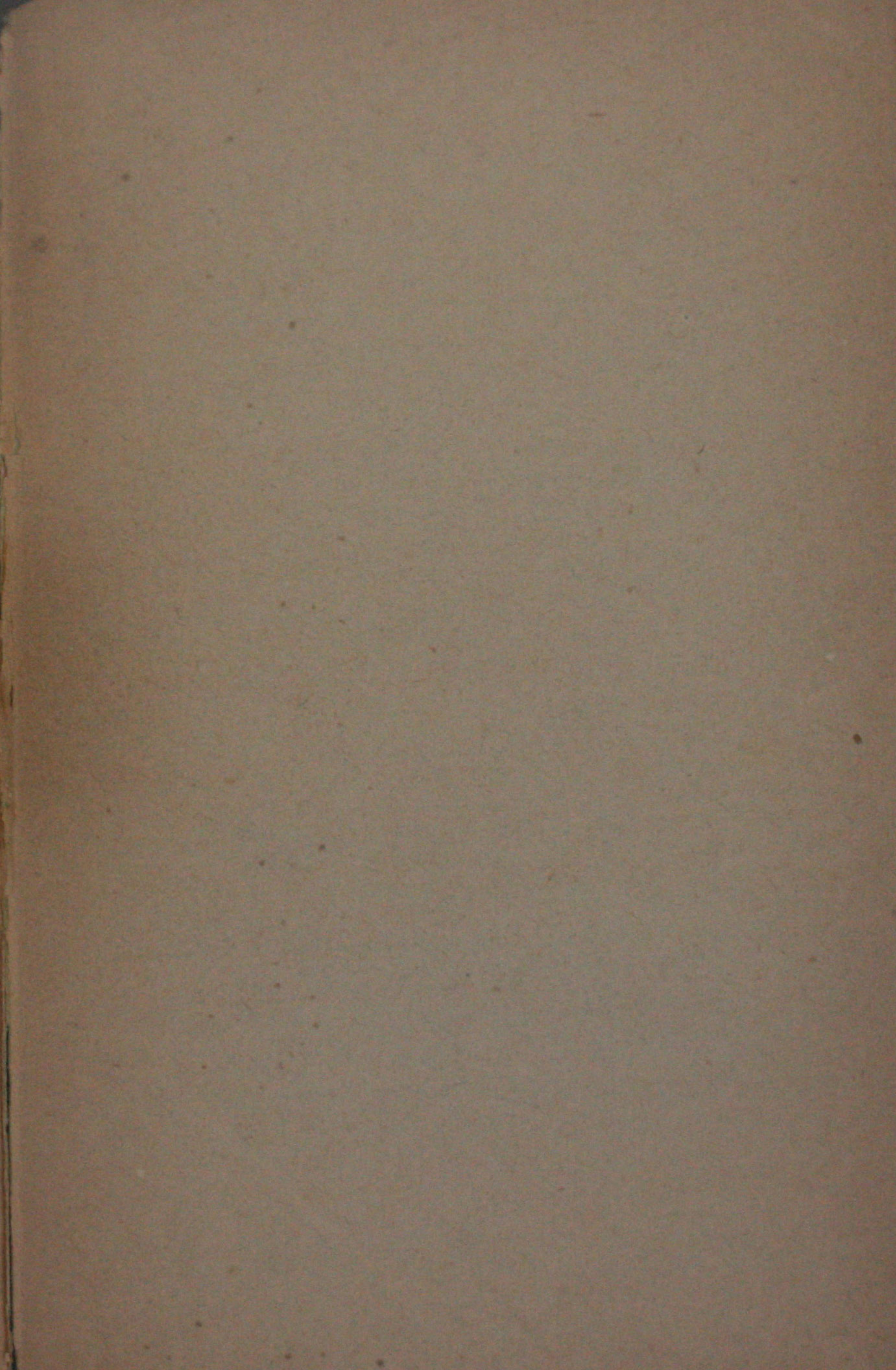
Éléphants volumes in-32, de 102 pages chacun.

Chaque volume broché, 60 cent.; cartonné, 1 franc. Franco par

1. Morand. Introduction à l'étude des sciences physiques. 6<sup>e</sup> éd.
2. Cruveilhier. Hygiène générale. 9<sup>e</sup> éd.
3. Corbon. De l'enseignement professionnel. 4<sup>e</sup> éd.
4. L. Pichat. L'art et les artistes en France. 5<sup>e</sup> éd.
5. Buchez. Les Mérovingiens. 6<sup>e</sup> éd.
6. Buchez. Les Carolingiens. 2<sup>e</sup> éd.
7. (Épuisé.)
8. Bastide. Luites religieuses des premiers siècles. 5<sup>e</sup> éd.
9. Bastide. Les guerres de la Réforme. 5<sup>e</sup> éd.
10. (Épuisé.)
11. Brothier. Histoire de la terre. 9<sup>e</sup> éd.
12. Bouant. Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. Turck. Médecine populaire. 7<sup>e</sup> éd.
14. Morin. La loi civile en France. 6<sup>e</sup> éd.
15. Paul Louis. Les lois ouvrières.
16. Ott. L'Inde et la Chine.
17. Catalan. Notions d'astronomie. 6<sup>e</sup> éd.
18. (Épuisé.)
19. (Épuisé.)
20. J. Jourdan. La justice criminelle en France. 4<sup>e</sup> éd.
21. Ch. Rolland. Histoire de la maison d'Autriche. 4<sup>e</sup> éd.
22. Eug. Despois. Révolution d'Angleterre. 4<sup>e</sup> éd.
23. B. Gastineau. Les génies de la science et de l'industrie. 3<sup>e</sup> éd.
24. Leneveux. Le budget du foyer.
25. L. Combes. La Grèce ancienne. 4<sup>e</sup> éd.
26. F. Lock. Histoire de la Restauration. 5<sup>e</sup> éd.
27. (Épuisé.)
28. (Épuisé.)
29. L. Collas. Histoire de l'empire ottoman. 3<sup>e</sup> éd.
30. F. Zurcher. Les phénomènes de l'atmosphère. 7<sup>e</sup> éd.
31. E. Raymond. L'Espagne et le Portugal. 3<sup>e</sup> éd.
32. Eugène Noël. Voltaire etseau. 4<sup>e</sup> éd.
33. A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte. 3<sup>e</sup> éd.
34. (Épuisé.)
35. Enfantin. La vie éternelle
36. Brothier. Causeries sur la mécanique. 5<sup>e</sup> éd.
37. Alfred Doneaud. Histoire de la marine française. 4<sup>e</sup> éd.
38. F. Lock. Jeanne d'Arc.
- 39-40. Carnot. Révolution française. 2 vol. 7<sup>e</sup> éd.
41. Zurcher et Margollé. Le télescope et microscope. 3<sup>e</sup> éd.
42. Blerzy. Torrents, fleuves et canaux de la France. 3<sup>e</sup> éd.
43. (Épuisé.)
44. Stanley Jevons. L'économie politique. 9<sup>e</sup> éd.
45. Ferrière. Le darwinisme
46. Leneveux. Paris municipal
47. Boillot. Les entretiens tenues sur la pluralité des mondes.
48. Zevort (Edg.). Histoire de Louis-Philippe. 4<sup>e</sup> éd.
49. (Épuisé.)
50. Zaborowski. L'origine de la vie. 6<sup>e</sup> éd.
51. H. Blerzy. Les colonies françaises. 2<sup>e</sup> éd.
52. Albert Lévy. Histoire de la France. 4<sup>e</sup> éd.
53. Geikie. La géologie. 4<sup>e</sup> éd.
54. Zaborowski. Des animaux. 4<sup>e</sup> éd.
55. F. Paulhan. La morale de l'esprit. 5<sup>e</sup> éd.
56. Zurcher et Margollé. Les phénomènes célestes.
57. Girard de Rialle. Histoire de l'Afrique et de l'Asie. 2<sup>e</sup> éd.
58. Jacques Bertillon. La démographie humaine d'après les recensements.
59. Paul Gaffarel. La chimie en 1792. 2<sup>e</sup> éd.
60. Herbert Spencer. Les principes de la science sociale. 12<sup>e</sup> éd.

101. M. Mahaffy. L'antiquité grecque. 102. F. Genevoix. Les procédés industriels. 103. Guesmel. Histoire de la conquête de l'Algérie. 104. A. Coste. Richesse et bonheur. 105. Joyeux. L'Afrique française. 106. G. Meyer. Les chemins de fer (avec fig.). 107. Ad. Coste. Alcoolisme en Espagne. 6<sup>e</sup> éd. 108. Ch. de Larivière. Les origines de la guerre de 1870. 109. Gérardin. Botanique générale (avec fig.). 110. D. Bellet. Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.). 111. E. Coupin. La vie dans les mers (avec fig.). 112. A. Larbalétrier. Les plantes d'appartement (avec fig.). 113. A. Milland. Madagascar. 2<sup>e</sup> éd. 114. Sériveau et Mathieu. L'alcool et l'alcoolisme. 3<sup>e</sup> éd. 115. Dr J. Lamontier. L'hygiène de la cuisine. 116. Adrien Berget. La viticulture nouvelle. (Manuel du vigneron.) 3<sup>e</sup> éd. 117. A. Adolphe. Les insectes nuisibles (avec fig.). 118. E. Memier. Histoire de la littérature française. 4<sup>e</sup> éd. 119. P. Maréchal. La Tuberculose; son traitement hygiénique. 120. E. Memier. Histoire de l'art (avec fig.). 121. J. Lami. L'assistance publique. 122. Adrien Berget. La pratique des vins. (Guide du récoltant.) 123. A. Berget. Les vins de France. (Guide du consommateur.) 124. Adrien Berget. La chimie de l'agriculture. 7<sup>e</sup> éd.







# PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY-BERT

---

PRIX DE CHAQUE VOLUME IN-32, ORNÉ D'UN PORTRAIT  
Cartonné toile. . . . . 2 fr. 50

---

## XVIII VOLUMES PUBLIÉS

- I. — VAUBAN. — Dime royale, par G. MICHEL.
- II. — BENTHAM. — Principes de Législation, par M<sup>lle</sup> RAFFALOVICH.
- III. — HUME. — Œuvre économique, par Léon SAY.
- IV. — J.-B. SAY. — Economie politique, par H. BAUDRILLART, de l'Institut.
- V. — ADAM SMITH. — Richesse des Nations, par COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut.
- VI. — SULLY. — Économies royales, par M. J. CHAILLEY-BERT.
- VII. — RICARDO. — Rentes, Salaires et Profits, par M. P. BEAUREGARD, de l'Institut.
- VIII. — TURGOT. — Administration et Œuvres économiques, par M. L. ROBINEAU.
- IX. — JOHN-STUART MILL. — Principes d'économie politique, par M. L. ROQUET.
- X. — MALTHUS. — Essai sur le principe de population, par M. G. de MOLINARI.
- XI. — BASTIAT. — Œuvres choisies, par M. de FOVILLE, de l'Institut.
- XII. — FOURIER. — Œuvres choisies, par M. Ch. GIDE.
- XIII. — F. LE PLAY. — Économie sociale, par M. F. AUBURTIN.
- XIV. — COBDEN. — Ligue contre les lois, Céréales et Discours politiques, par Léon SAY, de l'Académie française.
- XV. — KARL MARX. — Le Capital, par M. VILEFREDO PARETO.
- XVI. — LAVOISIER. — Statistique agricole et projets de réformes, par MM. SCHELLE et Ed. GRIMAU, de l'Institut.
- XVII. — LÉON SAY. — Liberté du Commerce, finances publiques, par M. J. CHAILLEY-BERT.
- XVIII. — QUESNAY. — La Physiocratie, par M. Yves GUYOT

---

Chaque volume est précédé d'une introduction et d'une étude biographique, bibliographique et critique sur chaque auteur.



# BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-16, chaque vol. bruché : 2 fr. 50

- Palante.**  
Précis de sociologie. 3<sup>e</sup> édit.
- Herbert Spencer.**  
Classificat. des sciences. 8<sup>e</sup> éd.  
L'individu contre l'Etat. 7<sup>e</sup> éd.
- Th. Ribot.**  
La psych. de l'attention. 10<sup>e</sup> éd.  
La phil. de Schopen. 11<sup>e</sup> éd.  
Les mal. de la mém. 20<sup>e</sup> édit.  
Les mal. de la volonté. 24<sup>e</sup> éd.  
Mal. de la personnalité. 14<sup>e</sup> éd.
- Hartmann (E. de).**  
La religion de l'avenir. 7<sup>e</sup> éd  
Le Darwinisme. 8<sup>e</sup> édit.
- Schopenhauer.**  
Essai sur le libre arbitre. 9<sup>e</sup> éd.  
Fond. de la morale. 9<sup>e</sup> édit.  
Pensées et fragments. 22<sup>e</sup> éd.  
Ecrivains et style. 2<sup>e</sup> éd.  
Sur la religion. 2<sup>e</sup> éd.  
Éthique, droit et politique.  
Philosophie et philosophes.
- L. Liard.**  
Logiciens angl. contemp. 5<sup>e</sup> éd.  
Définitions géomét. 3<sup>e</sup> éd.
- A. Binet.**  
La psychol. du raisonnement. 4<sup>e</sup> édit.
- Mosso.**  
La peur. 3<sup>e</sup> édit.  
La fatigue. 5<sup>e</sup> édit.
- G. Tarde.**  
La criminalité comparée. 6<sup>e</sup> éd.  
Les transform. du droit. 4<sup>e</sup> éd.  
Les lois sociales. 5<sup>e</sup> éd.
- Ch. Richet.**  
Psychologie générale. 7<sup>e</sup> éd.
- Tissié.**  
Les rêves. 2<sup>e</sup> édit.
- J. Lubbock**  
Le bonheur de vivre (2v.). 10<sup>e</sup> éd.  
L'emploi de la vie. 7<sup>e</sup> édit
- Queyrat.**  
L'imagination chez l'enfant. 4<sup>e</sup> éd.  
L'abstraction dans l'éduc. 2<sup>e</sup> éd.  
Les caractères. 3<sup>e</sup> éd.  
La logique chez l'enfant. 3<sup>e</sup> éd.  
Les jeux des enfants.
- Gustave Le Bon.**  
Lois psychol. de l'évolution  
des peuples. 8<sup>e</sup> édit.  
Psychologie des foules. 13<sup>e</sup> éd.
- E. Durkheim.**  
Règles de la méth. soc. 4<sup>e</sup> éd.
- P.-F. Thomas.**  
La suggestion et l'éduc. 4<sup>e</sup> éd.  
Morale et éducation. 2<sup>e</sup> éd.
- R. Allier.**  
Philos. d'Ernest Renan. 3<sup>e</sup> édit.
- Lange.**  
Les émotions. 2<sup>e</sup> éd.
- E. Boutroux.**  
Conting. des lois de la nature.
- L. Dugas.**  
Le psittacisme.  
La timidité. 3<sup>e</sup> édition.  
Psychologie du rire.  
L'absolu.
- Danville.**  
Psychologie de l'amour. 4<sup>e</sup> éd.
- C. Bouglé.**  
Les sciences soc. en Allem.
- Max Nordau.**  
Paradoxes psycholog. 6<sup>e</sup> édit.  
Paradoxes sociolog. 5<sup>e</sup> édit.  
Génie et talent. 4<sup>e</sup> édit.
- G. Richard.**  
Social. et science sociale. 2<sup>e</sup> éd.
- F. Le Dantec.**  
Le déterminisme biol. 3<sup>e</sup> éd.  
L'individualité. 2<sup>e</sup> éd.  
Lamarckiens et Darwiniens.
- Flérens-Gevaert.**  
Essai sur l'art contemp. 2<sup>e</sup> éd.  
La tristesse contemp. 5<sup>e</sup> éd.  
Psychologie d'une ville. 3<sup>e</sup> éd.  
Nouveaux essais sur l'art
- A. Cresson.**  
La morale de Kant 2<sup>e</sup> éd.  
Malaise de la pensée philos.  
Philosophie naturaliste.
- J. Novicow.**  
L'avenir de la race blanche.
- G. Milhaud.**  
La certitude logique. 2<sup>e</sup> éd.  
Le rationnel.
- H. Lichtenberger.**  
Philos. de Nietzsche. 11<sup>e</sup> édit.  
Frag. et aphor. de Nietzsche.
- G. Renard.**  
Le régime socialiste. 6<sup>e</sup> édit.
- Ossip-Lourié.**  
Pensées de Tolstoï. 2<sup>e</sup> édit.  
Nouvelles pensées de Tolstoï  
La philos. de Tolstoï. 3<sup>e</sup> éd.  
La philos. sociale dans Ibsen.  
Le bonheur et l'intelligence.  
Croyance religieuse.
- G.-L. Duprat.**  
Les causes sociales de la folie.  
Le mensonge.
- Tanon.**  
L'évolution du droit. 2<sup>e</sup> éd.
- Brunschvicg.**  
Introd. à la vie de l'esprit. 2<sup>e</sup> éd.  
L'idéalisme contemporain.
- Mauxion.**  
L'éduc. par l'instruction 2<sup>e</sup> éd.  
La moralité.
- Fr. Paulhan.**  
La fonction de la mémoire  
Psychologie de l'invention.  
Les phénomènes affectifs. 2<sup>e</sup> éd.  
Analystes et esprits synthétiq.
- Murisier.**  
Malad. du sentim. relig. 2<sup>e</sup> éd.
- Fournière.**  
Essai sur l'individualisme.
- Grasset.**  
Limites de la biologie. 5<sup>e</sup> éd.
- Encausse**  
Occult. et Spiritual. 2<sup>e</sup> éd.
- A. Landry**  
La responsabilité pénale.
- Sully Prudhomme**  
Psychologie du Libre arbitre.
- E. Goblot**  
Justice et Liberté. 2<sup>e</sup> éd.
- Sully Prudhomme  
et Ch. Richet**  
Probl. des causes finales. 3<sup>e</sup> éd.
- W. James**  
La théorie de l'émotion. 2<sup>e</sup> éd.
- J. Philippe.**  
L'image mentale.
- M. Boucher**  
Essai sur l'hyperespace 2<sup>e</sup> éd.
- P. Sollier.**  
Les phénomènes d'autoscopie.  
L'association en psychologie.
- Roussel-Despierre**  
L'idéal esthétique.
- J. Bourdeau**  
Maîtres de la pensée contemp.  
Socialistes et sociologues.
- C.-A. Laisant.**  
L'éduc. fond. s. la science. 2<sup>e</sup> éd.
- R. Paterson.**  
L'éternel conflit.
- A. Réville.**  
Dogme de la divinité de J.-C.
- A. Fouillée.**  
Propriété soc. et démocratie.
- A. Bayet.**  
La morale scientifique. 2<sup>e</sup> éd.
- G. Geley.**  
L'être subconscient.
- Philippe et Paul-Boncour**  
Anomalies ment. chez les éco-  
liers.
- Jankelevitch.**  
Nature et société.
- Dumas**  
Le sourire.
- Delvolve.**  
Organis. de la consc. morale.
- Souriau**  
La rêverie esthétique.
- Lachelier**  
Fondement de l'induction.  
Le syllogisme.
- Proal**  
Éducat. et suicide des enfants.
- O. Lodge**  
La vie et la matière.
- E. Rœhrich.**  
L'attention.
- Rogues de Fursac.**  
Un mouvement mystique.
- G. Bos**  
Psychol. de la croyance. 2<sup>e</sup> éd.  
Pessimisme, féminisme, etc.
- C. Coignet**  
Évolution du protestantisme
- Rey**  
L'énergétique et le mécanisme
- G. Rageot**  
Les savants et la philosophie.
- J. Taussat**  
Le monisme et l'animisme.
- S. Rzewuski**  
L'optim. de Schopenhauer.
- L. Duguit**  
Droit social et droit individuel.